

## ENJEUX

## ACTIONS

**Développer une stratégie d'adaptation aux évolutions climatiques et énergétiques à décliner dans les politiques publiques**

**Action 1.1.1.** : Actualiser, vulgariser et partager le diagnostic de l'étude de vulnérabilité.

**Action 1.1.2.** : Prendre en compte l'adaptation au changement climatique du territoire dans le SCoT et le PLUi.

**Action 1.1.3.** : Élaborer avec les acteurs, des orientations permettant d'adapter le territoire au changement climatique.

**Affirmer la nécessité du renouvellement urbain et agir en cohérence.**

**Action 1.2.1.** : Agir en faveur du renouvellement urbain.

**Action 1.2.2.** : Mettre en place une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) sur le renouvellement urbain.

**Action 1.2.3.** : Limiter l'étalement urbain.

**Action 1.2.4.** : Mettre en œuvre l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain).

**Affirmer la volonté de préserver le commerce de centre-ville / centre-bourg et la décliner dans les documents réglementaires.**

**Action 1.3.1.** : Limiter l'étalement commercial en dehors des centres-villes/centre-bourgs et des zones commerciales existantes à travers le SCoT et le PLUi.

**Action 1.3.2.** : Élaborer une stratégie de communication et de valorisation des commerces de centre-ville.

**Action 1.3.3.** : Améliorer l'image des commerces de centre-ville.

**Action 1.3.4.** : Requalifier les friches d'activités urbaines.

**Décliner la politique énergie-climat dans l'urbanisme réglementaire et opérationnel.**

**Action 1.4.1.** : Traduire les objectifs TEPOS dans le SCoT et le PLUi et prendre en compte le PCAET dans le SCoT.

**Action 1.4.2.** : Prélocaliser les zones potentielles de développement des énergies renouvelables, à travers une OAP dans le PLUi.

**Action 1.4.3.** : Adapter le PLUi aux actions de développement de la filière bois : sous-zonage de l'activité en lien avec la Trame Verte & Bleue la préservation de la biodiversité.

**Action 1.4.4.** : Préserver les stocks de carbone via les espaces boisés existants classés dans le PLUi.

**Action 1.4.5.** : Identification, préservation et création de corridors écologiques pour la Trame Verte & Bleue.

**Action 1.4.6.** : Traduire les orientations en matière d'énergie du PADD du SCoT dans le PLUi et dans l'urbanisme opérationnel.

**Action 1.4.7.** : Élaborer un Schéma Directeur mobilité durable dans le cadre du SCoT et du PLUi.

**Action 1.4.8.** : Proposer des OAP thématiques à l'échelle de la parcelle (formes architecturales, imperméabilisation des sols, etc.) en intégrant l'adaptation au changement climatique



## ENJEUX

## ACTIONS

**Se doter d'une organisation permettant un suivi performant et une gestion des fluides.**

**Action 2.1.1.** : Formaliser une procédure de suivi des fluides interne à la collectivité et au CIAS, comprenant un retour auprès des directions et des utilisateurs.

**Action 2.1.2.** : Créer un poste de technicien maintenance et entretien des fluides (externe ou évolution interne).

**Se doter d'une vision stratégique sur le patrimoine (Schéma Directeur du Patrimoine).**

**Action 2.2.1.** : Étudier le potentiel photovoltaïque du patrimoine bâti existant de la Communauté de communes et du CIAS.

**Action 2.2.2.** : Élaborer le Schéma Directeur Immobilier.

**Action 2.2.3.** : Élaborer, suite au SDI, une Programmation Pluriannuelle d'Investissement sur la rénovation.

**Accompagner la Communauté de communes et les communes dans la maîtrise des consommations énergétiques liées au patrimoine bâti et à l'éclairage public.**

**Action 2.3.1.** : Poursuivre et développer la mission de Conseil en Énergie Partagée auprès des communes du territoire.

**Action 2.3.2.** : Accompagner les communes dans la maîtrise de leurs consommations énergétiques liées à leur patrimoine bâti.

**Action 2.3.3.** : Accompagner les communes et la Communauté de communes dans l'amélioration de la connaissance de l'éclairage public et soutenir la programmation de travaux d'économie d'énergies.

## APPROVISIONNEMENT ÉNERGIE, EAU ET ASSAINISSEMENT

## ENJEUX

## ACTIONS

**Élaborer le Schéma Directeur des réseaux de chaleur**

**Action 3.1.1.** : Élaborer un schéma directeur des réseaux de chaleur intercommunaux, à intégrer dans les documents d'urbanisme et le PCAET.

**Action 3.1.2.** : Optimiser le service de distribution de chaleur communautaire.

**Action 3.1.3.** : Anticiper le maintien du réseau de chaleur bois existant sur Saint-Varent.

**Élaborer la stratégie d'optimisation énergétique du système d'assainissement**

**Action 3.2.1.** : Réaliser un audit énergétique de la station d'épuration de Sainte-Verge.

**Action 3.2.2.** : Élaborer un programme d'actions pluriannuel d'optimisation des systèmes d'assainissement de la collectivité.

**Action 3.2.3.** : Mettre en place les moyens techniques nécessaires à l'optimisation énergétique du système d'assainissement de la collectivité.



## ENJEUX

## ACTIONS

### Développer une politique globale de la mobilité avec des objectifs et des moyens en cohérence

**Action 4.1.1.** : Faire évoluer le Comm'Bus vers un service 100 % TAD sur l'ensemble du territoire intercommunal

**Action 4.1.2.** : Mettre en place une mission mobilité durable au sein de la collectivité, représentant 1 ETP sur 3 ans.

**Action 4.1.3.** : Prendre en compte les modes doux dans toute nouvelle opération.

**Action 4.1.4.** : Mettre en place une stratégie de communication et de sensibilisation auprès du grand public sur les alternatives à la voiture.

**Action 4.1.5.** : Développer le covoiturage à l'échelle de l'intercommunalité par la création d'aires de covoiturage, la mise en place de PDE et d'outils de mise en relation.

**Action 4.1.6.** : Développer l'électro-mobilité par la sensibilisation et la poursuite du déploiement des bornes de recharge.

**Action 4.1.7.** : Développer la non-mobilité par le télétravail et des espaces de co-working.

**Action 4.1.8.** : Assurer une mobilité plus inclusive dans les actions de mobilité durable.

### Définir l'accompagnement des communes dans leur politique mobilité.

**Action 4.2.1.** : Mettre en place un guide de la mobilité à destination des communes, en lien avec les prescriptions du PLUi.

**Action 4.2.2.** : Développer un plan vélo et marche à l'échelle des communes.



## ENJEUX

## ACTIONS

**Formaliser la prise en compte du développement durable dans la politique d'achat.**

**Action 5.1.1.** : Réaffirmer l'engagement politique de Développement Durable et le décliner dans les différents services.

**Action 5.1.2.** : Mettre en place des outils pour systématiser la commande publique durable.

**Action 5.1.3.** : Mettre en place une formation au développement durable des chefs de service et des acheteurs.

**Action 5.1.4.** : Limiter l'impact environnemental de l'utilisation du papier par la collectivité.

**Action 5.1.5.** : Favoriser l'achat de fournitures à faible impact environnemental.

**Action 5.1.6.** : Maintenir et renforcer les clauses environnementales des produits d'entretien.

**Action 5.1.7.** : Développer le recours aux circuits courts dans la restauration collective.

**Action 5.1.8.** : Actualiser et diffuser le guide « Buffets locaux et zéro déchets » et sensibiliser les services organisateurs d'événements.

**Action 5.1.9.** : Renforcer l'accompagnement des manifestations éco-responsables.

**Action 5.1.10.** : Optimiser la politique d'achats de véhicules, notamment par l'acquisition de véhicules propres.

**Limiter les déplacements professionnels et leurs impacts**

**Action 5.2.1.** : Élaborer un Plan de Déplacement d'Administration (PDA).

**Action 5.2.2.** : Définir une stratégie d'évolution du parc automobile et la mettre en œuvre.

**Action 5.2.3.** : Favoriser les réunions par webinaires et visioconférences.

**Action 5.2.4.** : Élargir les pratiques du télétravail.

**Action 5.2.5.** : Favoriser le covoiturage entre agents des collectivités pour les déplacements domicile-travail et professionnels.

**Action 5.2.6.** : Déployer un parc de stationnement vélo sur le patrimoine intercommunal

**Action 5.2.6.** : Déployer un parc de stationnement vélo sur le patrimoine intercommunal

**Action 5.2.7.** : Former les grands conducteurs à l'écoconduite.



## ENJEUX

## ACTIONS

### Développer une stratégie de communication et son volet énergie-climat et la mettre en œuvre

**Action 6.1.1.** : Poursuivre et développer le travail en partenariat et les échanges à l'échelle Nationale, Régionale, Départementale et Locale.

**Action 6.1.2.** : Poursuivre les actions de sensibilisation thématiques en utilisant divers médias, dont l'usage du numérique.

**Action 6.1.3.** : Valoriser l'engagement de la collectivité dans les domaines de l'énergie et du climat, à travers une campagne de communication destinée aux agents de la collectivité.

**Action 6.1.4.** : Valoriser l'engagement de la collectivité dans les domaines de l'énergie et du climat, à travers des campagnes de communication à destination des acteurs locaux.

**Action 6.1.5.** : Poursuivre et développer la sensibilisation des jeunes publics.

### Mobiliser les entreprises et la filière agricoles sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

**Action 6.2.1.** : Développer un partenariat local afin d'accompagner les entreprises vers des démarches d'économie circulaire.

**Action 6.2.2.** : Accompagner, de manière individuelle et collective, les entreprises vers des actions d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables

**Action 6.2.3.** : Mettre en œuvre un programme d'actions sur le développement de la filière bois.

**Action 6.2.4.** : Accompagner des exploitations agricoles dans la mise en place d'actions d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables.

### Renforcer l'implication des citoyens et des acteurs locaux.

**Action 6.3.1.** : Développer la participation citoyenne dans les projets d'énergies renouvelables.

**Action 6.3.2.** : Poursuivre la mobilisation citoyenne sur le thème de la transition énergétique à travers des manifestations (semaine du développement durable, tables-rondes, conseils citoyens, etc.).

**Action 6.3.3.** : Accompagner les acteurs locaux dans leurs projets d'installations photovoltaïques.

**Action 6.3.4.** : Pérenniser la plateforme de la rénovation énergétique

